



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 23 Janvier 2023

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional : Budget primitif 2023 du CR BFC

Déclaration de Guy Zima au nom de la CGT

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire lors du précédent budget comme lors des orientations budgétaires, la structure budgétaire et la faible maîtrise sur les recettes dans les budgets régionaux est un problème de fond. Nous avons déjà dit ici tout le mal que nous pensons de l'affectation d'une fraction de TVA, prétendument dynamique et donc de la nécessité de revoir complètement la fiscalité dans notre pays. De même, la problématique des cartes grises avec l'exonération des véhicules électriques jusqu'à maintenant, mais jusqu'à quand cela sera-t-il tenable, si c'est l'un des seuls leviers à la main du conseil régional ?

La suppression de la CVAE n'améliore pas la situation bien au contraire malgré son remplacement par encore une fraction de TVA. C'est encore, une contribution de moins pour les entreprises, mais une difficulté de plus pour les collectivités territoriales pour boucler le volet recettes de leur budget.

Plusieurs points thématiques,

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche, comme le note l'avis, nous nous demandons quels sont les objectifs du Conseil Régional, et ce n'est pas la première fois que le CESER revient sur ce sujet et la stratégie portée. Force est de constater que la politique du Conseil Régional semble conjoncturelle plutôt que structurelle, on le constate par exemple sur la question de la vie étudiante.

Plus particulièrement, adosser toute la politique en matière de recherche sur les Graduate Schools pose question. En effet, premièrement, ces écoles ont plutôt une vocation d'enseignement, et pas de recherche, comme rappelé dans l'avis du CESER sur le budget 2022. Deuxièmement, les Graduate Schools étaient financés par un projet PIA (Plan d'Investissement d'Avenir), qui a été suspendu par le ministère récemment, comme tous les autres projets PIA de l'UBFC, sans garantie aucune de revoir un jour ces financements. Les Graduate Schools ont donc une existence plus que précaire en ce moment.

Et enfin troisièmement, et c'est sans doute le plus important, les Graduate Schools ne couvrent pas l'ensemble des thématiques au sein des universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Elles ne sont qu'une version réduite, court-termiste et très orientée de la richesse présente sur notre territoire en matière d'enseignement supérieur et de recherche. La CGT demande clairement que le Conseil Régional revoit sa copie sur ce sujet très important, les interlocuteurs ne manquent pas, ni à la CGT, ni au CESER plus généralement, pour en discuter.



Sur la thématique des mobilités, la question prégnante de la hausse du coût de l'énergie pourrait faire évoluer la stratégie du Conseil régional exprimé à travers Rail 2026 voté l'an dernier. Notre avis n'a pas changé depuis et nous restons opposés à toute ouverture à la concurrence qui pourrait intervenir en cas de simple report en devenant Rail 2027. Les diverses présentations faites tant à travers les OB que ce BP 2023 laissent planer des doutes et des craintes sur les choix et objectifs réellement poursuivis ainsi la hiérarchie de ceux-ci. Sur la causalité de certains reports et retards, là aussi nous sommes à minima perplexes sur les explications données et c'est un doux euphémisme.

Nous confirmons le propos repris en commission sur l'augmentation de 1€ sur l'ensemble des tarifs occasionnels TER qui ne nous apparaît pas opportune, sur la première tranche notamment de par son montant en pourcentage et les tarifs proposées par le mode routier à 1,50€ sous la maîtrise du Conseil Régional .

Comme nous l'avions affirmé en signant la charte régionale, nous tenons à souligner que nous apprécions la réaffirmation de la volonté du Conseil Régional d'introduire de l'éco/socio-conditionnalité dans les aides qu'il attribue surtout dans ces temps d'argent rare.

Sous le complément de ces remarques, la CGT votera l'avis présenté sur le BP 2023